



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission des infrastructures, de l'énergie, des mines, de l'environnement et du développement durable à la Chambre des représentants a tenu une réunion dédiée à la présentation et à la discussion du rapport annuel de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité (ANRE) au titre de l'année 2024. À cette occasion, le Président de l'Autorité, Monsieur Zouhair CHORFI, a présenté l'évolution et les principaux défis du secteur électrique national ainsi que les réalisations majeures de l'ANRE au cours de cette année.

Dans son intervention, le Président de l'ANRE, a rappelé que le secteur électrique national a connu, sous l'impulsion des Hautes Orientations de **SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE**, une dynamique soutenue visant à renforcer la transition énergétique et à porter la part des énergies renouvelables à plus de 52 % du mix électrique national à l'horizon 2030. Cette dynamique se traduit par la réalisation de projets structurants de production d'électricité à partir de sources renouvelables, le développement de projets de dessalement de l'eau de mer alimentés par ses énergies, l'accompagnement de projets industriels de grande envergure tels que les gigafactories, ainsi que par les premières étapes de déploiement des filières de l'hydrogène vert et de ses dérivés.

Monsieur Zouhair CHORFI, a souligné que l'atteinte de ces objectifs stratégiques repose sur la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire cohérent, garantissant la sécurité juridique des investissements et l'équilibre des droits et obligations des différents intervenants tout au long de la chaîne de valeur électrique. À cet égard, il a mis en avant l'adoption, en 2024, de plusieurs textes réglementaires importants, notamment ceux relatifs aux certificats d'origine et aux compteurs intelligents, qui contribuent à renforcer la transparence du système électrique et à intégrer davantage l'électricité produite de sources renouvelables dans le réseau électrique national.

A cet égard, il a également souligné les défis structurels auxquels le secteur électrique demeure confronté, notamment la nécessité d'assurer la sécurité et la continuité de l'approvisionnement et de moderniser les infrastructures du réseau électrique national afin d'y intégrer, dans des conditions optimales de sécurité et de qualité, des volumes croissants de production renouvelable, y compris décentralisée. Le Président de l'ANRE a insisté, à cet effet, sur l'importance du développement des moyens de flexibilité, du renforcement du réseau de transport et de distribution, ainsi que de la mobilisation de l'investissement privé dans un cadre régulé, transparent et prévisible.

Abordant les réalisations de l'Autorité au titre de l'année 2024, le Président de l'ANRE a présenté les principaux chantiers structurants menés par l'Autorité dans le cadre de l'exercice de ses missions de régulation. Il s'agit notamment de :



- L'approbation et de la publication de la capacité d'accueil du système électrique national pour la période 2025-2029, laquelle s'établit à 9 338 MW, offrant ainsi aux investisseurs une visibilité accrue sur les opportunités de raccordement et contribuant à la transparence et à la prévisibilité du marché.
- La fixation et la publication, pour la première fois, du tarif d'utilisation du réseau électrique national de transport pour la période de régulation 2024-2027. Cette fixation, basée sur une méthodologie transparente et objective, constitue une étape majeure dans la consolidation d'un cadre régulatoire moderne.
- L'approbation des indicateurs de qualité du réseau électrique national de transport, destinés à assurer la sécurité, la fiabilité et l'efficacité du réseau renforçant ainsi la qualité du service rendu aux utilisateurs.
- L'approbation du code de bonne conduite relatif à la gestion du réseau électrique national de transport, visant à prévenir les risques de pratiques discriminatoires en matière d'accès audit réseau et garantir ainsi la transparence et l'égalité de traitement entre les utilisateurs.

Le Président de l'ANRE a enfin rappelé qu'en 2024 l'Autorité a poursuivi l'examen de plusieurs chantiers structurants, portant notamment sur la préparation de la séparation comptable des activités de l'ONEE, la fixation du tarif d'utilisation des réseaux électrique de distribution et la fixation du tarif de l'excédent de l'énergie électrique.

Un débat approfondi a suivi la présentation du Président de l'ANRE, au cours duquel les représentants de la nation ont formulé diverses observations et orientations au sujet des activités de l'ANRE, ainsi que l'évolution et les enjeux auxquels fait face le secteur de l'énergie dans notre pays.

En guise de conclusion, le Président de l'ANRE a interagi et réaffirmé l'engagement de l'Autorité à multiplier ses efforts afin d'accompagner la modernisation du secteur d'électricité national et de contribuer efficacement à la réussite de la transition énergétique du Royaume, conformément aux Hautes Orientations de **SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE**, traçant les contours d'un avenir énergétique à la hauteur des potentialités naturelles du Maroc et de son positionnement de leadership.